



AUTOMOBILISTES : TOUS À VOS PASTILLES DANS L'AGGLO !

FOCUS – Dès cet automne, les automobilistes grenoblois, du Grésivaudan et du Voironnais devront justifier d'une pastille « véhicule propre » pour circuler et stationner librement dans Grenoble. Après Paris, la capitale des Alpes entend bannir les véhicules les plus polluants du centre-ville



— Cet automne, Grenoble expérimente l'éco-pastille automobile. Les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler et stationner comme bon leur semble. © Patricia Cerinsek


La ville de Grenoble expérimente cet automne les certificats de la qualité de l'air. Des pastilles de différentes couleurs qui, apposées sur le pare-brise des véhicules, permettront de les classer selon leurs niveaux d'émissions polluantes.


Un sésame pour accéder et stationner en ville, les jours de pollution notamment. Les éco-pastilles seront déclinées en sept couleurs et autant de catégories, allant du bleu pour les véhicules électriques, les plus propres, au gris pour les voitures essence comme diesel immatriculées avant 1997, les plus polluantes en somme.


Ce sont elles qui, les premières, feront les frais des mesures à venir de restriction de circulation et de stationnement. A Grenoble, ces véhicules « gris » représenteraient 8 % du parc mais 15 % des émissions de polluants.

Les vieux diesel dans le collimateur

Objectif pour le gouvernement qui espère rallier les métropoles de l'Hexagone à son initiative ? « Faire disparaître tous les diesels datant d'avant 2005 non équipés de filtres à particules », selon la ministre de l'Écologie Ségolène Royal. Et derrière, réduire pollution de l'air et bouchons.

 La parole est @ vous

 Newsletter

 Place Gre'net in English

GRENOBLE
GRANDES
ECOLES
TOUR

→ 31/10 - LECTURE JEUNESSE

MOIS DES P'TITS LECTEURS
Comme chaque année, les bibliothèques du réseau grenoblois consacrent...

→ 2/11 - JEU DE FAUSSAIRE

PAYSAGES-IN-SITU
Vous êtes un amoureux de la nature ? Un amateur d'art ? Un passionné de ...

→ 2/11 - EXPO DE PEINTURE

LE MUSÉE HÉBERT REND HOMMAGE AU
PEINTRE FRÉDÉRIC BENRATH
Du 26 juin au 2 novembre, le m...

→ 14/11 - CINÉ MONTAGNE

LES RENCONTRES CINÉ MONTAGNE
Vous les attendiez ? Les prochaines Rencontres Ciné montagne...

→ 15/11 - LA FOIRE DE GRENOBLE

FOIRE DE GRENOBLE
La Foire de Grenoble se tient cette année...

qui fait
la différence

twitter



 Place Gre'net
@placegrenet

2h

7 pastilles de couleur

Date de la 1^{re} immatriculation du véhicule (voitures particulières)

Essence

Diesel



Électrique

Toutes les voitures particulières 100 % électriques



Niveau 1

À partir du 1^{er} janvier 2011



Niveau 2

Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus

Niveau 2

À partir du 1^{er} janvier 2011



Niveau 3

Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2005 inclus

Niveau 3

Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus



Niveau 4

Entre le 1^{er} janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



Niveau 5

Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2000 inclus



Niveau 6

Jusqu'au 31 décembre 1996
inclus

Niveau 6

Jusqu'au 31 décembre 1996
inclus

— Cet automne, Grenoble expérimente l'éco-pastille automobile. Les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler et stationner comme bon leur semble.

Reste à connaître le détail des mesures qui seront prises à Grenoble. Le protocole d'accord devrait être signé à la fin de l'été. Mais, dans les grandes lignes, ce sont des mesures de modération de vitesse, des restrictions de circulation et de stationnement qui devraient être mises en œuvre.

97 % du trafic de l'agglomération concerné par le dispositif

Qui est concerné ? L'automobiliste grenoblois mais aussi du Grésivaudan et du Voironnais. Et les autres qui n'auront pas leur vignette climato-compatible ? Quid de l'automobiliste lyonnais, si tant est que Lyon ne se prête pas à l'expérimentation en septembre ?

« 97 % du trafic de l'agglomération est couvert par le dispositif », répond Yann Mongaburu, président du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC). Un automobiliste lyonnais devrait donc pouvoir circuler à sa guise, qu'il pollue un peu ou beaucoup, le temps que le dispositif soit généralisé à toute la France, au 1^{er} janvier 2016

Pour obtenir ces pastilles, il faudra en faire la demande par Internet auprès du système d'immatriculation des véhicules. Des pastilles gratuites... dans un premier temps. Passé six mois, elles devraient être facturées 5 euros. A Grenoble, où l'on prône la gratuité, cette décision fait grincer des dents. Après l'abandon de l'écotaxe poids lourds, ce nouveau prélèvement fiscal va-t-il, lui aussi, finir sur une voie de garage ?

Gratuite ou pas, certains vont faire plus que d'autres les frais de cette mesure anti-pollution. Les foyers les plus modestes, équipés de voitures souvent anciennes, risquent d'être les premiers punis. Alors, discrimination sociale ? Ce n'est pas le super bonus – jusqu'à 10.000 euros pour acheter un véhicule électrique d'au moins 20.000 euros –, qui rééquilibrera les inégalités... même s'il fera assurément les affaires des constructeurs automobiles.

Alors, écologie punitive ? Le maire écolo de Grenoble Eric Piolle préférerait sur [RTL parler de « nouvelle contrainte »](#). Et table sur les tarifications solidaires des transports en commun * pour faire changer les comportements. Promesse de campagne, la gratuité pour les 18-25 ans est passée à l'as, après le désengagement du conseil général du financement des transports en commun. A la place ? Un abonnement mensuel ramené à 20 € (au lieu de 27,10 €) au 1^{er} septembre 2015. La gratuité, elle, sera pour les sorties scolaires...

Patricia Cerinsek

* Un abonnement libre circulation à 36 € est également créé pour les plus de 75 ans.

Mots-clés : [certificats qualité de l'air](#), [circulation](#), [éco-pastille](#), [grenoble](#), [voitures](#)



— Yann Mongaburu, président du SMTC
© Paul Turenne – placegrenet.fr

COMMENTEZ

LIRE LES COMMENTAIRES

5247 VISITES | 9 RÉACTIONS



véhicule électrique d'au moins 20.000 euros –, qui rééquilibrera les inégalités... même s'il fera assurément les affaires des constructeurs automobiles.

Alors, écologie punitive ? Le maire écolo de Grenoble Eric Piolle préférerait sur [RTL parler de « nouvelle contrainte »](#). Et tabler sur les tarifications solidaires des transports en commun * pour faire changer les comportements. Promesse de campagne, la gratuité pour les 18-25 ans est passée à l'as, après le désengagement du conseil général du financement des transports en commun. A la place ? Un abonnement mensuel ramené à 20 € (au lieu de 27,10 €) au 1er septembre 2015. La gratuité, elle, sera pour les sorties scolaires...

Patricia Cerinsek

* Un abonnement libre circulation à 36 € est également créé pour les plus de 75 ans.

Mots-clés : [certificats qualité de l'air](#), [circulation](#), [éco-pastille](#), [grenoble](#), [voitures](#)



COMMENTEZ

LIRE LES COMMENTAIRES

5247 VISITES | 9 RÉACTIONS



Conditions générales
© 2013 Place Gre'net - Mentions légales

Contact

Qui sommes-nous ?

À propos de Place Gre'net

Devenez annonceur ou partenaire !

Sur Twitter

Sur Facebook

S'inscrire à la newsletter

Flux RSS